

1^{er} octobre 2013

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 1^{er} octobre 2013 à 19 h 35 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent (e) : Mme Isabelle Lapointe, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Dix résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal,
 - 3.2 Carrières et Sablières caméra;
 - 3.3 Lumière SCEDELL;
 - 3.4 Piles
 - 3.5 Point d'eau;
 - 3.6 *Arbre à couper*
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution concernant l'affectation du fonds Carrières et Sablières;
7. Résolution pour déléguer la firme d'avocat Monty Coulombe;
8. Résolution pour le partage des équipements dans le garage de M. Jean-Claude Petit;
9. Résolution pour réclamer notre subvention du député : le solde de 2011 (2000\$);
10. Résolution pour octroyer les travaux d'asphaltage rue Sanctuaire et Auclair;
11. Résolution pour autoriser la formation « insalubrité des bâtiments I et II 28 et 29 novembre à Québec;
12. Dépôt des indicateurs de gestion année 2012;
13. Entente Intermunicipale en Loisirs budget 2014;
14. Résultat du dévoilement officiel des Fleurons du Québec le 19 septembre dernier ;
15. Voirie;
 - 15.1 Chemin Arnold
 - 15.2 Suivi Castors
 - 15.3 Suivi par Génivar, travaux à corriger;
 - 15.4 *Roches*
16. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;

17. Congrès FQM :
18. Affaires nouvelles;
 - 18.1 Salaires élection 2013,
 - 18.2 *Chambre de commerces*
19. Période de questions;
20. Levée de la session.

2013-10-149

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu,

Que l'ordre du jour proposé avec modifications aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu;
et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-10-150

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 3 septembre 2013;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal: tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mesure de boue : la date reste à confirmer avec M. Beauchemin de la Municipalité de Racine.

Vitesse chemin Sainte-Anne Nord : une relance sera faite auprès de la Sûreté du Québec;

2013-10-151

3.1 DEMANDE D'UN CORRECTIF À L'INTERSECTION DE LA PRINCIPALE ET SAINTE-ANNE SUD ET NORD

Considérant que cette intersection est problématique à plusieurs niveaux;

Considérant que la visibilité est restreinte autant du côté Nord que Sud du chemin Sainte-Anne;

Considérant que le stationnement du commerce rend l'accessibilité et la visibilité parfois compliquée;

Considérant que la vitesse des véhicules traversant la municipalité par la rue Principale est souvent au-dessus de la limite permise;

Considérant qu'un clignotant a été ajouté pour sensibiliser les automobilistes et qu'il s'avère peu efficace;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose une demande au Ministère des Transports pour une réévaluation de cette intersection;

Qu'un feu de circulation avec détecteur de véhicule à l'intersection Sainte-Anne Sud et Nord pourrait être une des solutions pour améliorer la sécurité des véhicule sans nécessairement ralentir le trafic lorsque la demande n'est pas là;

Que tout autre correctif sera pris en considération par les membres du conseil;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 CARRIÈRES ET SABLIERES CAMÉRA : le dossier progresse bien, le poteau est installé par la suite l'électricien fera les installations nécessaire et la demande de raccordement à Hydro Québec suivra pour le branchement final;

3.2 LUMIÈRE SCEDELL : Dépôt de la proposition de SCEDELL pour le changement complet du réseau lumineux pour des lumières Dell. Le dossier est à suivre nous attendons les confirmations des subventions potentielles du provincial et fédéral;

3.4 PILES : nous distribuerons des piles à chaque adresse civique au cours du mois d'octobre. Nous en ferons l'annonce dans le Larochellois en bref.

3.5 POINT D'EAU : L'installation d'un point d'eau sur le terrain de Maison Bonneville pour tout le secteur Principale Ouest et de la Montagne va bon train. M. Jasmin suit le dossier en prévision de pouvoir faire le dépôt des prévisions budgétaire sous peu.

3.6 ARBRE À COUPER : L'arbre situé sur le terrain de la municipalité côté sud sera coupé lorsque nous ferons la location d'une nacelle pour l'installation des lumières de Noël. La vente du bois sera annoncée dans un Larochellois en bref avec une mise de départ de 100\$ avec dépôt de cotation au bureau.

M. le maire, J. André Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-10-152

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois et à venir durant le mois d'octobre 2013;

Proposé par : M. Fernand Raymond

Appuyé par : M. Réal Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2768.37
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	32349.35
02-320 TRANSPORT	3590.39
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	3895.81
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	
02-700 LOISIRS ET CULTURES	2168.71
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	44772.63
Remise fédérale	3094.08
Remise provinciale	7627.74

Ristourne à réclamer (TPS)	549.07
Remboursement client au crédit	
Total	56043.52

Rapport des dépenses durant le mois de septembre 2013 : 2277.34\$
Salaires déboursés à la séance du 1^{er} octobre 2013 3125.60\$
(Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil)
Salaires payés au 28 septembre 2013 10 963.51\$

GRAND TOTAL 72 409.97\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-10-153

5.1. SOUPER DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

PROPOSÉ PAR : Réal Vel
APPUYÉ PAR : Louis Coutu
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Jean-Pierre Brien, conseiller à nous représenter lors du souper bénéfice de la Maison des Jeunes « L'initiative » qui aura lieu le samedi le 9 novembre 2013 à Valcourt;
Que le prix du billet de soixante-quinze dollars (75\$) lui sera remboursé sur preuve justificative ainsi que les frais de déplacements;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-10-154

6. RÉSOLUTION POUR AUGMENTER NOTRE TRANSFÈRE DU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2013

Considérant que nous avons budgété un transfert de vingt-trois mille dollars (23 000\$) du fonds carrières et sablières au budget 2013 pour l'amélioration des chemins;
Considérant que nos travaux de rechargement ont coûté plus cher que prévu;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Louis Coutu que le conseil augment à trente mille dollars (30 000\$) le transfert du fonds carrières et sablières au fond général de l'année 2013;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-10-155

7. RÉSOLUTION POUR RECOURIR AU SERVICE DU CABINET MONTY COULOMBE

Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Fernand Raymond
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ait recours aux services de Monty Couombe au besoin et plus particulièrement avec Me Bernadette Doyon pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 selon les termes de l'offre de service faite le 26 août 2013;

2013-10-156

Que le taux horaire peut varier entre cent vingt-cinq dollars (125\$) à deux cent trente dollars (230\$) selon l'identité de la personne qui accomplit le travail;
Que lorsque Me Doyon sera mandaté pour un dossier, son tarif sera de deux cent-trente dollars (230\$);
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. RÉSOLUTION POUR LE CONTRAT D'ACHAT AVEC M. JEAN-CLAUDE PETIT.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le 6 août 2013 une résolution portant le numéro 2013 08 128;

Attendu qu'en vertu de cette résolution la Municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle entend faire l'acquisition des lots 2 456 280 et 2 238 509 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Shefford, et ce, de Jean-Claude Petit aux conditions y mentionnées;

Attendu qu'à l'occasion de ce projet de vente et achat entre Jean-Claude Petit et la Municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle, des ententes sont intervenues;

Attendu qu'il y a lieu de préciser ces ententes;

En conséquence, il y a lieu de parfaire ladite résolution comme suit:

Considérant que la municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle entend démolir la bâtisse érigée sur lesdits lots;

Considérant que Jean-Claude Petit a demandé à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle de récupérer les matériaux d'une partie de cette bâtisse, lors de sa démolition;

Considérant qu'en contrepartie, Jean-Claude Petit entend laisser à la municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle certains équipements, entre autres, levier de plancher pour auto, le compresseur se trouvant sur les lieux ainsi que le système de chauffage;

Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Jacques Jasmin
et est résolu

Que la municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle permette à Jean-Claude Petit, de récupérer les matériaux de la partie arrière de cette bâtisse, bien connue des parties; il est bien entendu cependant que:

Que la date de démolition de la bâtisse sera décidée par la municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle ;

Que la démolition de la partie arrière devra être exécutée avant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle exécute la démolition de sa partie;

Que la démolition de la partie arrière sera faite par Jean-Claude Petit et aux frais de Jean-Claude Petit;

Que la récupération des matériaux de la partie arrière sera faite par Jean-Claude Petit à ses frais;

Que ce dernier devra détenir une assurance responsabilité eu égard à ces travaux;

Que la récupération des matériaux devra être faite dans un délai raisonnable fixé par les parties à compter de la démolition;

Que la cession des équipements par Jean-Claude Petit à la municipalité Sainte-Anne-de-la-Rochelle sera faite sans garantie légale ni conventionnelle aux risques et périls de la municipalité cependant ces équipements devront être fonctionnels le jour de l'acte de vente ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-10-157

9. RÉSOLUTION POUR RÉCLAMER LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER SOLDE 2011

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Louis Cout
Et résolu

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 2 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-10-158

10. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE RUE DU SANCTUAIRE ET AUCLAIR

Nous avons reçu deux soumissions, elles sont conformes :

1^{er} PAVAGE PRÉFONTAINE : 5 224.00\$ plus taxes applicables
2^e PERMAROUTE : 6 450.00\$ plus taxes applicables

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat de pavage à :

Pavage Préfontaine, 100 suite 103 rue JE Lemieux Windsor J1S 0A4 représenté par M. Roland Demers au montant de cinq mille deux cent vingt-quatre dollars (5 224\$) plus les taxes applicable;

Que le document de soumission soumis le 13 septembre 2013 fait partie intégrante de cette résolution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-10-159

11. RÉSOLUTION POUR LA FORMATION « INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS-MODULE 1 ET 2

Considérant que nous avons parfois sur notre territoire des problématiques concernant l'insalubrité des bâtiments;

Considérant que Mme Perreault a manifesté son intérêt pour cette formation;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par Louis Coutu que le conseil autorise Mme Perreault à assister à la formation « Insalubrité des bâtiments module 1 et 2 qui se donnera à Québec les 28 et 29 novembre prochain;

Que les frais d'inscription de quatre-cent quatre-vingt-cinq dollars plus taxe (485\$);

Que les frais de subsistance et de déplacement lui seront remboursés sur preuve justificative;

Que cette autorisation est conditionnelle à ce que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford contribue pour la moitié des frais encourus;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. INDICATEUR DE GESTION 2012

M. J. André Bourassa, maire nous dépose les indicateurs de gestion pour l'année 2012. Ils demeurent disponibles au bureau pour consultation. Le texte résumant les informations sera publié dans le Larochellois en bref.

13. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIR –BUDGET 2014

M. J. André Bourassa, maire nous présente l'entente Intermunicipale en Loisir avec la Ville de Valcourt. Durant l'année 2012, 42 utilisateurs ont été répertoriés dans la compilation des statistiques. La projection budgétaire pour 2014 est de 11 727\$ soit une hausse de 331\$, cette dépense devra être prévue au budget 2014.

14. RESULTAT DU DÉBOILEMENT OFFICIEL DES FLEURONS DU QUÉBEC LE 19 SEPTEMBRE DERNIER.

Lors du dévoilement du 19 septembre, nous avons reçu un troisième fleuron. Bravo à toute l'équipe

15. VOIRIE

15.1 Chemin Arnold : nous avons deux ponceaux à installer un de 1X18''X20' et un autre de 1X18''X30'.

15.2 Suivi Castors : Notre trappeur est en action sur notre territoire.

15.3 Suivi par Génivar : DJL et Excavation St-Pierre sont venus voir les travaux à corriger, nous sommes en attente de leur décision.

15.4 Roches : Il y a des grosses roches sur le 9^e rang Est à ramasser;

16. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

17. CONGRÈS FQM

M. Jean-Pierre Brien, conseiller a assisté à plusieurs conférences entre autre : L'église une croix à porter. Les élus municipaux et la diffamation. Recycle Québec. M. Bourassa, maire, nous mentionne que toute la documentation sera sur le site de la FQM, pour sa part il a assisté : La décentralisation des MRC vers les municipalités. Le Fond Vert, des argents sont disponibles.

2013-10-160

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 SALAIRES ÉLECTION 2013

Proposé par : M. Jean-Pierre Brien

Appuyé par : Fernand Raymond

Et résolu

Que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adoptent une nouvelle rémunération pour le personnel électoral selon le tableau suivant :

TARIF :

Travail préparatoire à l'élection :

Président 500\$

RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU PRÉSIDENT

Si scrutin 400\$

Si vote par anticipation 1er journée	300\$
Si vote par anticipation 2e journée	300\$

AUTRES FONCTIONS

Secrétaire d'élection (les trois quarts de la rémunération du président)	
Scrutateur Jour du scrutin	185\$
Scrutateur Jour vote anticipation	155\$
Scrutateur dépouillement vote anticipation	32\$
Secrétaire d'un bureau de vote jour anticipation	115\$
Secrétaire d'un bureau de vote Jour scrutin	135\$
Secrétaire dépouillement vote anticipation	32\$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre Jour VPA	125\$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre Jour Scrutin	150\$
Membre d'une commission de révision de la liste Électorale / par heure	13\$
Secrétaire d'une commission de révision de la liste Électorale / par heure	12\$
Agent réviseur de la commission de révision de la liste Électorale / par heure	11\$
Participation à une séance de formation/séance	15\$
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs Proposition du DGE	
Président Jour du vote par anticipation	94\$
Président Jour du scrutin	150\$
Membre Jour du vote par anticipation	113\$
Membre Jour du vote par scrutin	83\$

Le cumul de fonctions donne droit seulement à la rémunération la plus élevée.

M. le maire demande le vote : 1 contre et 5 pour.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2013-10-161

18.2 CHAMBRE DE COMMERCE

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle face l'achat d'un page au coût de deux cent cinquante dollars (250\$) dans le bottin de la chambre de commerce Valcourt et région;

Que les informations concernant les services de la municipalité y seront détaillées.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. La maison à l'entrée Ouest du Village que se passe-t-il?
2. Une suggestion pour la lumière à l'intersection principale Ste-Anne une du même style qu'à Valcourt qui change seulement si un véhicule est détecté;
3. Pour le prochain hiver, serait-il possible de mettre la neige plus proche du trottoir pour éviter d'avoir du gravier sur tout le terrain?
4. M. le maire demande au résident si de son côté il accepterait de déplacer son muret pour améliorer l'accessibilité du trottoir pour le tracteur lors du déneigement?
5. M. Raymond nous informe qu'il vit actuellement un conflit entre ses responsabilités d'aidant naturel et ses obligations comme membre du conseil et qu'il va prioriser le côté familial et que c'est avec nostalgie qu'il prend cette décision.

6. M. Bourassa remercie M. Raymond pour le magnifique travail et il remercie tout le conseil pour leur implication et d'avoir fait bouger les choses et il espère que le nouveau conseil continuera dans le même sens afin d'attirer de nouvelles familles.
7. M. Jean-Pierre Brien tient à remercier M. Bourassa pour ses 25 années d'implication au sein du conseil et MM. Coutu et Vel réitèrent dans le même sens.

M. le maire mentionne l'importance de se rallier aux décisions et il remercie tout le conseil ainsi que les employés pour le travail accompli sous son mandat.

2013-10-162

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 15.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. J. André Bourassa maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions»